F.R.A.A. 8117

APPERÇU

Des frais que coûtera le nouveau Plan d'Instruction publique;

Case FRC 16529.

PRÉSENTÉ

AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR M. CONDORCET,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE PARIS,

Le 24 Mai 1792.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a demandé un apperçu des frais que coûteroit, à la Nation, l'exécution du plan qui lui a été proposé par son comité.

La seule difficulté de ce travail étoit de déterminer, d'une manière assez précise, le nombre d'écoles primaires & secondaires qui pourroit résulter des dispositions du projet de décret.

M. Romme s'en est chargé. Quoiqu'il n'existe pas d'état complet de la population de la France, cepen-

THE NEWBERRY LIBRARY

dant on a raſſemblé une grande quantité de faits : on connoît le nombre des villes, & d'une manière approchée celui de leurs habitans ; on connoît, pour les anciennes diviſions du royaume, la population des campagnes par lieues quarrées ; & d'après ces données, un homme accoutumé, comme M. Romme, à manier le calcul avec habileté, pouvoit eſpérer d'atteindre à une exactitude ſuffiſante.

Le nombre des écoles primaires ſera d'environ 31000 : elles coûteront 15 millions ; & comme 2,700,000 enfans, formant le dixième de la population totale, peuvent y être admis, la dépenſe, pour chaque enfant, ſera par année, de 5 livres 10 ſ. ; & en ſuppoſant que les enfans reſtent cinq ans dans ces écoles, il n'en coûtera au tréſor national qu'environ 28 livres pour donner à un citoyen toutes les connoiſſances indiſpenſables.

Les écoles ſecondaires ſont néceſſaires pour qu'il y ait une égalité réelle entre les habitans des villes & ceux des campagnes, entre ceux qui s'occupent des arts & ceux qui ſe livrent à l'agriculture ; elles ne le ſont pas moins pour former les maîtres des écoles primaires.

Ces écoles emploieront environ deux mille cent inſtituteurs, & coûteront deux millions trois cent mille livres.

On peut évaluer à 135,000 le nombre des enfans

qui les ſuivront chaque année, ce qui fait pour chacun une ſomme de 17 livres.

Les 110 inſtituts coûteront 3,960,000 livres; plus de 80,000 élèves les ſuivront : auſſi la dépenſe pour chacun d'eux ne ſera, par année, que de 50 livres.

Les dix lycées coûteront 1,350,000 livres.

La ſociété nationale 300,000 livres.

Les élèves de la patrie, environ 1,300,000

La dépenſe totale, 24,400,000 livres.

Les lycées & les inſtituts ſeront établis dans des lieux déja conſacrés à l'enſeignement, ou dans des édifices nationaux.

L'entretien de ces édifices, les dépenſes néceſſaires pour y former le premier établiſſement, ſeroient à la charge des communes. Le comité a jugé que l'avantage qu'avoient les citoyens de ces villes, d'avoir ces inſtitutions plus à leur portée, d'y envoyer leurs enfans, ſans être obligés à la dépenſe du paiement d'une penſion, devoit être compenſé par quelques ſacrifices.

Les frais du premier établiſſement des écoles ſecondaires & primaires, & leur entretien, ſeront auſſi à la charge des communes. Le motif que l'on vient d'alléguer exiſtoit pour les écoles ſecondaires; & quant aux écoles primaires, nous avons penſé qu'une adminiſtration locale ſeroit plus économique & plus ſimple; qu'il ne falloit point ſurcharger l'adminiſtration générale de ces ſoins minutieux; qu'en même-temps, il falloit bien ſe garder de les confier à ceux

qui seroient chargés de la direction de l'instruction, parce que toute administration étendue donne nécessairement une influence, qu'il faut éviter qu'ils en aient une étrangère à leurs fonctions essentielles, afin de pouvoir leur conserver une indépendance plus entière.

D'ailleurs, comme plusieurs communes ont déja des écoles achetées par elles & construites à leurs frais, que ces écoles sont très-différentes entre elles pour l'étendue, pour la dépense de l'entretien, il auroit été difficile de faire une loi générale qui se prêtât aux localités, qui n'exposât point à commettre des injustices, qui ne produisît pas de mécontentemens fondés, ou qui n'entraînât pas une inégalité trop grande dans la distribution des frais d'entretien, qu'il auroit fallu, dans chaque lieu, proportionner ou à la population, ou à l'impôt, si le trésor public en eût été chargé.

Sans doute un certain nombre de communes pauvres auront besoin de secours pour le premier établissement; mais les administrations de départemens seront autorisées à leur en accorder.

Ce moyen étoit d'ailleurs le seul qui pût assurer la promptitude du premier établissement.

Les écoles primaires & secondaires, c'est-à-dire l'instruction qu'il est indispensable d'assurer à tous les citoyens, coûteront 17,300,000 livres, & le reste de l'instruction environ 7 millions.

Et cette partie n'est pas moins nécessaire. N'importe-t-il pas, en effet, à la généralité des citoyens,

que les hommes qui exerceront des professions utiles, aient de véritables lumières, ne soient pas égarés par l'ignorance, & ce qui seroit pis encore, par les préjugés? N'est-il pas utile à tous les hommes que les sciences soient cultivées, qu'elles le soient toutes, & qu'elles le soient dans toutes leurs parties.

Si, par des vues étroites, on vouloit exclure les sciences qui paroissent de pure curiosité, ou séparer dans chacune ce qui est utile de ce qui ne l'est pas, on nuiroit à cette utilité même, pour laquelle on auroit voulu tout sacrifier; & on verroit bientôt qu'au lieu d'avoir écarté des spéculations, on n'a fait que consacrer des erreurs & des routines imparfaites. Les ennemis des théories auroient-ils deviné que l'étude des gaz nous révéleroit l'art de blanchir les toiles; que l'examen des phénomènes que présente un morceau de verre frotté avec la main, nous apprendroit à nous préserver de la foudre?

Comment, enfin, aurez-vous de bons maîtres, même pour les connoissances les plus simples, si de degrés en degrés l'enseignement des connoissances les plus élevées n'est point encouragé & par-tout répandu?

Les dépenses pour ces enseignemens supérieurs, ne sont point perdues pour ceux des citoyens qui n'en profitent pas immédiatement.

L'ordre naturel de la distribution des richesses a établi une proportion entre ce qu'il coûte, pour se

rendre capable d'une profeſſion, & le ſalaire de ceux qui la cultivent ; autrement elle ſeroit abandonnée. Le ſalaire d'une profeſſion ſe règle ainſi ſur la fortune perſonnelle de ceux qui s'y deſtinent, parce qu'ils ne s'y livreront pas ſi elle ne leur aſſure l'eſpèce d'aiſance à laquelle ils ſont accoutumés ; & par conſéquent toute profeſſion à laquelle on ne peut ſe rendre propre que par des dépenſes aſſez conſidérables, ne pouvant être ſuivie que par des hommes qui ont de la fortune, exigera des ſalaires plus conſidérables. Ainſi toute dépenſe qui tend à rendre moins diſpendieuſes les études néceſſaires pour exercer des profeſſions utiles, pour remplir des fonctions néceſſaires, loin d'être une charge pour les citoyens, doit bien plutôt être conſidérée comme un ſoulagement réel.

Si vous augmentez la dépenſe de ceux qui ſe deſtinent aux fonctions de maîtres, vous ſerez obligés de leur donner un traitement plus fort, & cette ſeule augmentation de dépenſe rendroit preſque nulle l'économie à laquelle les degrés ſupérieurs d'inſtruction auroient été ſacrifiés.

Il ne reſte qu'à comparer la dépenſe propoſée, aux ſommes employées, ci-devant, à l'éducation publique.

Le revenu des congrégations ſéculières eſt au moins de 4 millions, & les penſions qu'il faut laiſſer aux membres de ces congrégations ſeront beaucoup plus que compenſées par le profit qui réſultera de

la vente des biens. On peut évaluer à une ſomme égale les revenus des col'éges, où l'enſeignement étoit confié à des laïques.

Les dépenſes du tréſor public, relatives à l'inſtruction, montoient au moins à 4 millions ſous l'ancien régime.

Il y aura donc une économie de 5 millions au moins, ſur la partie de l'inſtruction qui n'eſt pas univerſelle; & ces 5 millions ſont reportés à l'inſtruction générale & commune.

Celle-ci eſt portée à 17 millions dans le nouveau plan, il reſte donc 12 millions, par leſquels on remplace, 1°. ce que la plupart des fabriques donnoient pour les maîtres des petites écoles; 2°. ce que dans pluſieurs villes & communautés, la municipalité y ajoutoit; 3°. les fondations très-nombreuſes faites pour ces écoles; 4°. les mois des enfans; 5°. le ſalaire des maîtres particuliers dans les villes & bourgs, chez leſquels un grand nombre d'enfans apprenoient l'arithmétique, l'arpentage, un peu de grammaire, de géographie, ou d'hiſtoire.

Il ſeroit difficile d'apprécier à la rigueur la valeur de ces différens objets; mais il n'eſt guère poſſible de les porter au-deſſous de 12 millions.

La dépenſe du nouveau plan d'inſtruction publique ne ſurpaſſera donc pas celle des anciens établiſſemens, & cependant nous n'avons pas encore tout compté.

Nous n'avons point parlé d'un aſſez grand nombre

de colléges, tenus par les congrégations régulières ſupprimées, où une partie de la dépenſe étoit à leur charge. Nous n'avons point mis en ligne de compte la partie des dépenſes de l'inſtruction, ſupportée dans pluſieurs établiſſemens par le produit des penſionnats. Nous n'avons pas compté les établiſſemens originairement conſacrés à l'inſtruction, & qui avoient été détournés de leur deſtination, comme une théologale dans plus de 200 chapitres, une écolâtrie dans un grand nombre d'autres. Nous n'avons pas compté tout ce qui a été, ou doit être encore, épargné ſur l'éducation eccléſiaſtique.

Nous n'avons pas compté ce qu'il en coûte aux citoyens, qui ne ſavent pas lire ni écrire, pour payer des écrivains, économie dont ils jouiront auſſitôt qu'un de leurs enfans aura pu ſuivre l'inſtruction de l'école primaire. Or cette épargne eſt toute en faveur du pauvre, qui ſeul étoit chargé de cette dépenſe, & qui ne paiera dans l'impôt deſtiné à la dépenſe de l'inſtruction, qu'une portion preſque inſenſible. Enfin nous n'avons point compté cette partie des biens eccléſiaſtiques que l'Aſſemblée conſtituante, en les déclarant domaines nationaux, en ordonnant de les mettre en vente, a déclarée d'avoir être remplacée & conſacrée à l'inſtruction publique, l'une des anciennes deſtinations de ces biens.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.